



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/554

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 09 novembre 2023 de la Société NGE INFRANET, sise Parc Sainte Claire 2^e étage - 245 avenue de l'Université à – 83160 – LA VALETTE DU VAR,

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune, l'entreprise NGE INFRANET et ses sous-traitants sont autorisés à utiliser le domaine public communal afin de procéder à des travaux de changement et de renforcement des poteaux.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Au droit des zones d'intervention, la société NGE INFRANET et ses sous-traitants sont autorisés à stationner sur le domaine public.

Les éventuelles conséquences sur la circulation seront dûment indiquées par une signalisation adéquate.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du mercredi 15 novembre au vendredi 22 décembre 2023 inclus.

Article 4 :

Le balisage et la signalétique éventuels de sécurité seront mis en place, maintenus et retirés par la Société NGE INFRANET et ses sous-traitants qui seront et demeureront seuls responsables de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 09 novembre 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

